



EN DIRECT DU  
Comité  
Social  
et Economique

## CSE du 29 10 2020

### FLASH INFO MESURES DE CONFINEMENT

Voici les premières mesures à retenir : **Le gouvernement invente le confinement en agence et le télétravail au bureau....**

**Le Télétravail est généralisé.** L'agent-e qui ne souhaiterait pas télétravailler pourra rester sur site mais pourrait se voir imposer une journée de télétravail par semaine. Le télétravail pourra aller jusqu'à 5 jours semaines dans le réseau comme en structure. Seules les activités (rares) non « télétravaillables » seront maintenues sur site.

Les agents non équipés encore de PC portable devront venir sur site.

**Afin de remplir nos missions de service public, un système d'accueil est organisé afin de continuer à recevoir le public et les agences restent ouvertes sur flux.** Les services civiques continueront à remplir leurs missions habituelles. **Le SNU**, sans s'y opposer, a posé des alertes concernant certains sites à forts flux comme **Castelsarrasin** et demandé que le DR ordonne que tous les agents disponibles participent à l'activité d'accueil. Nous rappelons qu'il est possible à tout moment pour gérer des flux importants, de revenir au mode VidéoPortier. Le DR se dit non inquiet par la problématique des flux. **Nous verrons, mais le SNU se réserve le droit d'émettre un DGI au besoin.**

Les activités collectives sont suspendues pour la seule journée du Vendredi 30 Octobre dans l'attente d'une décision définitive. **Pour le SNU, les activités collectives doivent être suspendues durant la période de confinement.**

Les **RDV physiques** en agence restent possibles pour les publics qui en ont besoin.

Les **réunions internes** devront se faire en modalité VISIO.

Une **attestation de déplacement** dérogatoire va être remise à l'ensemble du personnel.

Lundi, une décision sera prise concernant la reprise (ou non) de la **campagne d'actualisation** comme elle avait été effectuée en mars/avril, avec appel des DE pour faire l'actualisation avec elles/eux.

Le ministère devrait rapidement confirmer que nous repassons en PRA2 (Plan de Reprise d'activité). Ce qui signifie seulement que la jauge est ramenée à 4 m2 par personne. La prise repas peut se faire dans le bureau.

Le 30 Octobre 2020

Nous contacter : [syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr)



@SNUPEFSULRMP



@snupeoccitanie

[www.snutefifsu.fr/regions/snu-pole-emploi-occitanie](http://www.snutefifsu.fr/regions/snu-pole-emploi-occitanie)